

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Les soussignés :

Madame Anne LAMBOTIN, agissant en qualité de Gérante de la société 2M RECRUTEMENT, Société A Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est fixé à 74 rue Falguière 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS, sous le n° 323 439 091,

Dûment habilité à signer la présente déclaration aux termes d'une délibération de l'Associée Unique du 2 novembre 2023.

Et

Madame Anne LAMBOTIN, agissant en qualité de Gérante de la société 2M HOLDING, Société A Responsabilité Limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est fixé à 74 rue Falguière 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS, sous le n° 818 344 434

Dûment habilité à signer la présente déclaration aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2023.

ONT, PREALABLEMENT A LA DECLARATION DE CONFORMITE QUI VA SUIVRE, EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Dans le cadre d'un projet de fusion entre les sociétés 2M RECRUTEMENT et 2M HOLDING, les dirigeants desdites sociétés ont, conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce, établi un projet de traité de fusion en date du 2 novembre 2023 contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêtés des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la société 2M HOLDING devant être transmis à la société 2M RECRUTEMENT.

2. L'avis de projet de fusion a fait l'objet de publications les samedis 18 et dimanche 19 novembre 2023 au bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales dans les conditions requises par l'article R.236-2 du Code de commerce.

3. Le projet de fusion a été mis à la disposition des associés de la société 2M RECRUTEMENT dans les conditions prévues par la loi.

4. Aux termes d'une décision de l'Associée Unique du 20 décembre 2023 de la société 2M RECRUTEMENT, le projet de fusion par absorption de la société 2M HOLDING a été approuvé.

La réalisation de la fusion a entraîné la dissolution sans liquidation de la société absorbée 2M HOLDING.

5. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du tribunal de commerce de PARIS, commun aux deux sociétés les 14 (2M Holding) et 15 novembre 2023 (2M Recrutement).

6. Aucune opposition de créancier n'a été reçue au siège de l'une ou l'autre des sociétés concernées par cette opération.

7. Sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, à l'appui de la présente déclaration de conformité :

- Un exemplaire du traité de fusion ;
- Un exemplaire certifié conforme du procès-verbal de la décision de l'Associée Unique de la société 2M RECRUTEMENT constatant la réalisation de la fusion.

Ceci étant relaté, les soussignés affirment que la fusion par absorption de la société 2M HOLDING par la société 2M RECRUTEMENT est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Pour la société 2M RECRUTEMENT

DocuSigned by:
Anne LAMBOTIN
CAC4B62F35B345E...

Pour la société 2M HOLDING

DocuSigned by:
Anne LAMBOTIN
CAC4B62F35B345E...